DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

COMMUNE DE MOISSAC

RÉPUBLIQUE FRANCAISE SOUS-PRÉFECTURE LE

1 7 DEC. 2015

CASTELBARRASIN -

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 14 Décembre (14/12/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 08 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, Adjoints.

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), Adjoint,

M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Mathieu RICHARD (représenté par Monsieur Laurent TAMIETTI), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, Conseiller Municipal.

Madame Maïté GARRIGUES est nommée secrétaire de séance.

19-14 Décembre 2015

AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MOISSAC ET L'OFFICE DE TOURISME

Rapporteur: Madame HEMERY.

Vu la délibération 28 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2014 relative à la convention entre l'Office du Tourisme et la ville de Moissac,

Vu l'article L2224-1 du code général des collectivités territoriales relative à l'équilibre entre recette et dépense des budgets des EPIC

Considérant que l'Office de Tourisme renonce au versement sur l'exercice 2015 du solde de la subvention d'investissement pour un montant de 18 500€, le projet de borne étant repoussé sur 2016.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité.

- ACCEPTE les termes de l'avenant n°1
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à revêtir de sa signature l'avenant n°1

Pour copie conforme-Moissac le 17 décembre 2015 Le Maire

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :

PROJET AVENANT N°1

A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYEN ENTRE LA COMMUNE DE MOISSAC ET L'OFFICE DE TOURISME

Entre:

L'EPIC Office de Tourisme, représenté par Muriel VALETTE, agissant en tant que Vice-Présidente.

Et :

La ville de Moissac représentée par Jean-Michel HENRYOT agissant en qualité de Maire

Considérant que l'Office de Tourisme repousse sur 2016 son projet de borne et de ce fait renonce au versement de la seconde moitié de sa subvention d'investissement 2015 soit 18 500€,

Article 1 : L'article 3.2 est modifié comme suit

Afin d'assurer le financement des opérations d'investissement spécifiquement sur les outils numérique de l'Office de Tourisme et de l'agencement du cloître, la commune versera à titre exceptionnel une subvention d'investissement de 18 500€ pour l'exercice 2015.

Article 2 : Les autres articles demeurent inchangés

Fait à Moissac, le.....

Pour l'EPIC – Office de Tourisme La Vice-Présidente Pour la ville de Moissac Le Maire